

ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

INSCRIPTION POUR FRÉQUENTER UNE ÉCOLE SECONDAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

NOM : _____ PRÉNOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ TÉLÉPHONE : _____

L'école de quartier que doit fréquenter mon enfant est :

INFORMATIONS SUR LE CHOIX D'ÉCOLE :

- Les écoles de la commission scolaire dispensent les services éducatifs aux élèves qui résident dans leur bassin d'alimentation, lequel est défini par la commission scolaire.
- Cependant, les parents peuvent choisir une autre école de la commission scolaire. À cet égard, la priorité est accordée aux élèves du bassin d'alimentation de l'école. Le transport de l'élève vers l'école choisie est à la charge des parents, sauf si un transport est déjà organisé et qu'il y a des places disponibles. Dans ce dernier cas, des frais seront alors rattachés au service du transport.
- Les modalités reliées au choix de l'école sont contenues à la Politique d'admission et d'inscription des élèves (05-06).
- La direction de l'école confirmera aux parents le nom de l'école que fréquentera leur enfant pour l'année scolaire 2010-2011 **au plus tard le 18 août 2010.**

**Je demande que mon enfant fréquente, pour la prochaine année scolaire l'école
secondaire :** _____

ou l'éducation des adultes :

TRANSFERT PAR LA COMMISSION SCOLAIRE :

La commission scolaire peut transférer un élève vers une autre école si les besoins de l'élève l'exigent, si le nombre d'élèves inscrits excède la capacité d'accueil de l'école ou si le nombre d'élèves ne permet pas l'ouverture d'un groupe.

Signature du détenteur de l'autorité parentale

Date